



RAIE CHARDON

Leucoraja fullonica
Shagreen ray



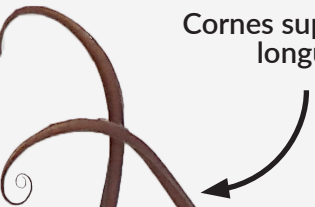
8 cm

Longueur cavité (capsule réhydratée)¹

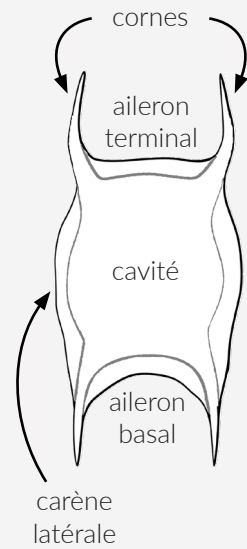


Cavité très ventrue et presque ronde

Cornes supérieures longues



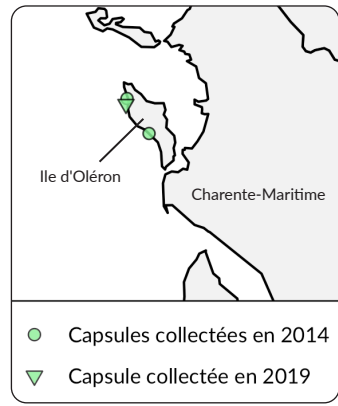
Pas de carène latérale



Localisation des échouages

Ces trois capsules ont été collectées par l'association IODDE, structure relais du programme CapOeRa, sur la côte ouest de l'Île d'Oléron.

Attention, les capsules de raie chardon et de raie circulaire (*Leucoraja circularis*) se ressemblent beaucoup !



3 capsules de cette espèce ont été collectées jusqu'à ce jour dans le cadre du programme CapOeRa.

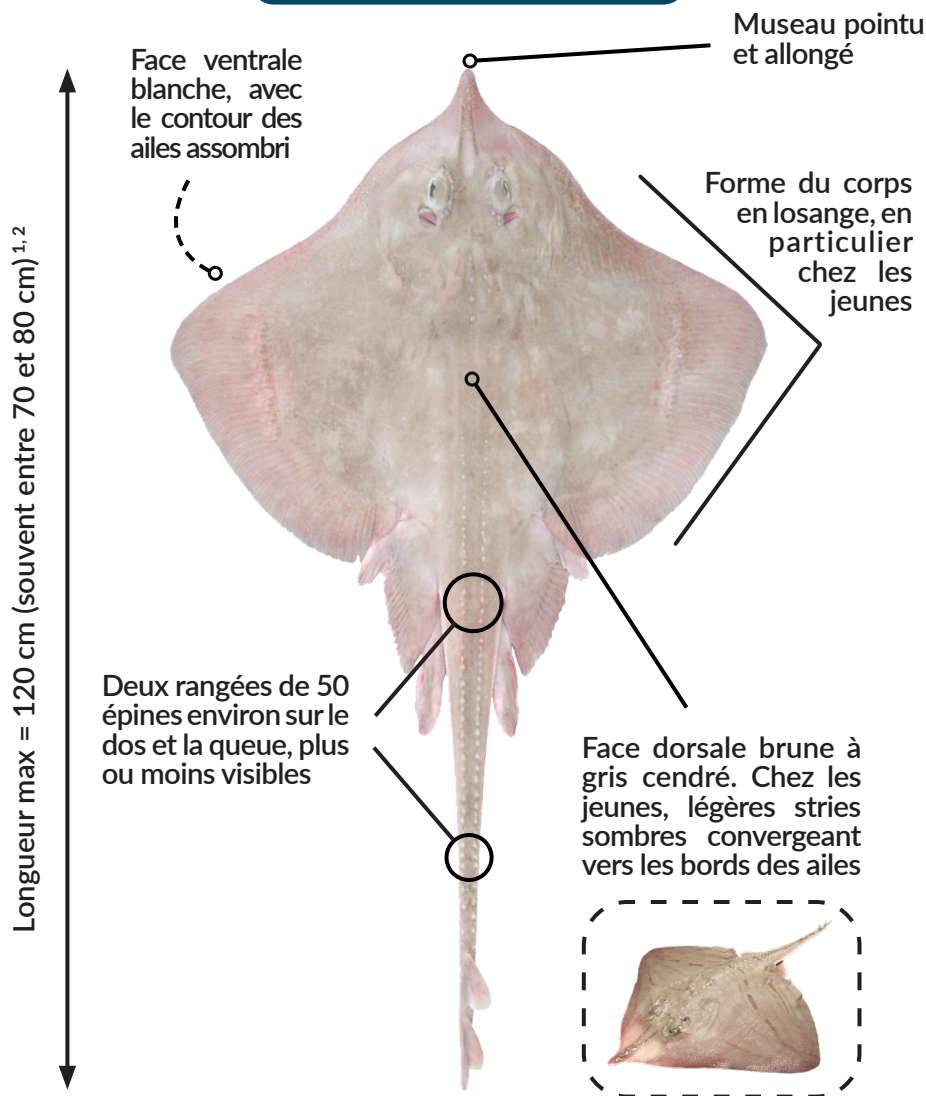
La période des échouages reste inconnue.

Ne pas confondre ces trois capsules !

- Forme similaire pour ces trois capsules du genre *Leucoraja*
- Longueur de la cavité et des cornes légèrement différentes :
 - cavité → raie circulaire > raie chardon > raie fleurie
 - cornes → raie circulaire > raie chardon ≥ raie fleurie



Raie benthique



Taille à maturité sexuelle

Aucune donnée.

Reproduction

Mode : oviparité

Ponte : aucune donnée

Développement de l'embryon dans la capsule : estimé à plusieurs mois d'après les connaissances sur d'autres espèces¹

Taille à l'éclosion : aucune donnée

Habitat

Espèce benthique, principalement sur fonds de sable et/ou de vase, parfois accidentés.^{1, 3}

Zone côtière et au large du plateau et aussi sur la partie supérieure des pentes continentales. Souvent dans des eaux froides autour de 200 mètres de profondeur, et plus profond dans le sud et en Méditerranée (occasionnellement de 30 à 800m de fond).^{1, 2, 3}

Régime alimentaire

Alimentation basée principalement sur des crustacés et des poissons osseux, dont l'importance de ces derniers augmente avec la taille des individus.^{1,4}

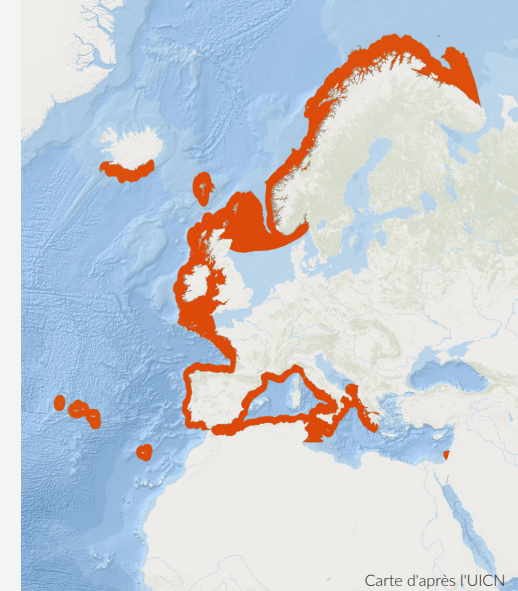


Réglementation de la pêche pour les eaux françaises

Pêche de loisir autorisée.

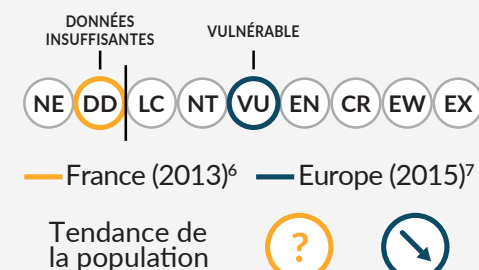
Pêche professionnelle réglementée ⁵ :

- Zones CIEM 4c, 7d-e, 7h, 8a-d : Total admissible de capture (TAC) global raies (conditions détaillées dans le règlement UE 2020)



Statut de conservation UICN

(liste rouge Union Internationale pour la Conservation de la Nature)



Critères de vulnérabilité : taille à maturité sexuelle élevée probable, sous estimation du déclin (confusion avec d'autres raies), manque de connaissances.

Références :

- 1 - Ebert & Stehmann (2013), 2 - Serena et al. (2010), 3 - Louisy (2002), 4 - Du Buit (1972), 5 - Règlement (UE) 2020/123 du conseil du 27/01/20 établissant pour 2020 les possibilités de pêche [...], 6 - UICN France & MNHN (2013), 7 - McCully & Walls (2015)